

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MERCREDI 21 MAI 2025, À 18 H 00

## PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-061

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QU'AMENDÉ) DONT L'OBJET CONCERNE DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (OMNIBUS) ».

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2025, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-061, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

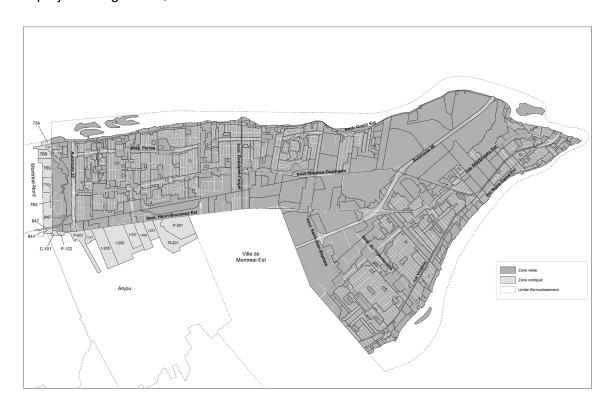
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation le mercredi 21 mai 2025, à compter de 18 h 00 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement vise à apporter des solutions aux problèmes d'application du règlement de zonage recensés au cours des dernières années et d'ajuster des dispositions spécifiques aux nouveaux standards en matière de développement du territoire.

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement, ainsi qu'aux zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro C-101, P-102, P-201, P-601, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, R-201, et aux zones contiguës de l'arrondissement de Montréal-Nord numéro 734, 737, 768, 769, 770, 763, 842, 844 et 847, telles qu'identifiées au plan ci-contre. Les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.



QUE ce premier projet de règlement et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section <u>Consultations publiques en cours à RDP-PAT</u>, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 12 mai 2025

Le secrétaire d'arrondissement Joseph Araj